



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE 692, rang de l'Église Nord, Saint-Ignace-de-Stanbridge (Québec) J0J 1Y0
**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
14 JANVIER 2025**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue mardi le quatorzième (14e) jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq à 19h30, au Centre communautaire Albert Santerre, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge.

Sont présents

Mme Annie Préfontaine, conseillère # 3
Mme Myriam Falcon, conseillère # 4
M. Ghislain Quintal, conseiller # 5
M. Éric Rioux, conseiller #6
Mme Dominique Martel, Mairesse

Sont absents

Mme Sonya Lapointe, conseillère # 1
M. André Choinière, conseiller # 2

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Greffier d'assemblée : Monsieur Nicolas Turgeon-Morin

Résolution numéro 2025.01015

ADOPTION – Règlement 309.012025 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2025 et les conditions de leur perception

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté son budget pour l'année 2025 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

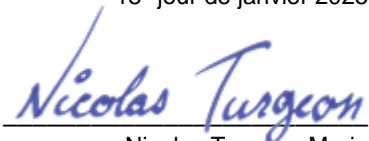
EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal

APPUYÉ PAR Annie Préfontaine
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil adopte le projet de règlement d'imposition des taxes de l'année 2025
portant le numéro 309.012025.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme ce
15^e jour de janvier 2025



Nicolas Turgeon-Morin
Directeur général/greffier-trésorier